

Arrêt sur la croix de Ploërmel: une « laïque » surprise pour les islamistes

Deux religions, deux mesures

par **Roland Jaccard** - 9 novembre 2017



55
PARTAGES



Croix de Ploërmel. DAMIEN MEYER / AFP.

Autant le dire : je ne suis pas un enthousiaste de l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 octobre 2017 demandant à la commune de Ploërmel de retirer la croix qui surplombe la statue de Jean-Paul II érigée sur une place de cette ville.

Une erreur formelle de la commune

Certes l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 dite loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat semble sans appel : « *Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe*

ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires ainsi que des musées ou expositions ».

Il est vrai aussi que la commune a commis une erreur en ajoutant la croix à la statue sans recourir à une délibération spéciale.

Mais l'article 2 de la même loi est tout aussi clair : « *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.* » Or la pratique étendue qui consiste pour une commune à vendre un terrain au franc symbolique ou à conclure un bail emphytéotique avec une association pour qu'elle y construise une mosquée n'est-elle pas, qu'on le veuille ou non, une subvention à peine déguisée ?

Des accommodements raisonnables

Il faut donc sortir de la lettre de la loi et parler d'« accommodements raisonnables ». C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'à son commencement, le Conseil d'Etat avait, très sagement, appliqué la loi de 1905, permettant par exemple les processions dès lors qu'elle ne se troublaient pas l'ordre public.

Il eût été possible par exemple de prendre en considération le fait que le principal élément du monument était la statue du pape, l'arche et croix n'en étant que l'accessoire ; une croix abstraite, ce n'est tout de même pas la même chose qu'un crucifix !

Je ne puis en tous cas suivre **Régis de Castelnau** quand il écrit : « Pourquoi créer des précédents et réclamer ainsi pour les chrétiens des « accommodements raisonnables » en essayant de contourner la loi ? Alors qu'il est essentiel justement de les refuser et de les combattre fermement dès lors qu'ils émanent du salafisme ou du wahhabisme. »

... pour l'islam

Le problème c'est que ces accommodements, on ne les refuse précisément pas à l'islam et encore moins les combat-on, même quand ils ne sont pas raisonnables. Précédent ou pas, qui croit sérieusement qu'on le fera dans l'avenir ? Qui ignore qu'il y a des quartiers entiers où les femmes ne peuvent pas sortir sans voile, où on ne peut pas manger ou fumer dans la rue un jour de Ramadan ? Si la religion musulmane intimide quand elle ne représente que 10 % de la population, qu'en sera-t-il quand

elle en représentera 20 ou 30%, ce qui arrivera nécessairement, même sans immigration supplémentaire, si on prolonge les courbes de population ?

Pas d'accommodements raisonnables pour les catholiques, beaucoup d'accommodements déraisonnables pour les musulmans : telle apparaît la situation actuelle aux yeux d'une partie de l'opinion, bien au-delà des seuls croyants.

Le laïcisme, un produit chrétien devenu fou

Heureusement, l'islam n'admet pas les images: on ne dressera donc pas de statue de Mahomet dans les quartiers où il est majoritaire, mais si d'aventure on s'avisait d'y installer un croissant géant, qui osera s'y opposer ? **Les libres penseurs**, si prompts à tirer sur l'ambulance d'un catholicisme déclinant, seront-ils alors si hardis ? Et que décideront les juges ?

Loin de freiner l'investissement de la sphère publique par l'islam, une décision de ce genre va au contraire l'encourager. Voici pourquoi : dans l'esprit des islamistes et même de beaucoup de simples musulmans sous influence, le monde est simple : il est le lieu d'une guerre sans merci que les « croisés » font aux musulmans. Les croisés : pas seulement le pape ou les évêques, mais tout aussi bien le Grand Orient ou le comité d'action laïque², bref tout ce qui, dans ses contradictions, constitue la civilisation occidentale. Espérer leur faire comprendre qu'au-dessus des religions trône le principe de laïcité est illusoire ; et d'ailleurs ils ont sans doute raison : le laïcisme est un sous-produit de l'Europe chrétienne; seul face à un courant religieux en pleine vigueur, il y a peu de chances qu'il s'impose.

Vers une nouvelle crise iconoclaste

Nous risquons de faire la même erreur que l'empereur byzantin Constantin V (741-775) qui, face à la poussée de l'islam, crut mieux se défendre en l'imitant par l'interdiction des images : ce fut la crise iconoclaste laquelle eut surtout pour effet de mettre un peu plus de pagaille dans le camp byzantin.

Pour les islamistes, si les « croisés » enlèvent eux-mêmes les croix, c'est qu'ils sont déjà en position de faiblesse, prêts pour la **dhimmitude**. Feu vert donc pour pousser le bouchon un peu plus loin...



VOUS VENEZ DE LIRE UN ARTICLE EN ACCÈS LIBRE.

Causeur ne vit que par ses lecteurs, c'est la seule garantie de son indépendance. Pour nous soutenir, achetez Causeur en kiosque ou **abonnez-vous !**



Roland Jaccard

Psychologue, écrivain, journaliste, critique littéraire, essayiste et éditeur suisse

Essayiste, il se fait connaître en 1975 par L'exil intérieur, essai qui a marqué des générations de lecteurs. Romancier, il écrit Sugar Babies, Flirt en hiver, Une fille pour l'été. On lui doit également une trilogie autobiographique L'âme est un vaste pays, Des femmes disparaissent, ...

CONTENUS SPONSORISÉS



Et pourquoi ne pas passer à l'assurance auto au km ?

AXA



Né avant 1967 ? Ces aides auditives vont changer votre vie

audibene



Ne prenez plus un gramme de curcuma avant

Cell'innov



Isolation des combles à 1€ ? 5 millions de

les-eco-isolateurs

A LIRE SUR CAUSEUR



Tariq Ramadan, le semeur de corruption

Aymen Hacem



Salon salafiste de Pontoise : la première qui dit la

Daoud Boughezala



Comment je n'ai pas couché

Yves Mamou



Propos estivaux

Roland Jaccard



AILLEURS SUR LE WEB

**Access'Steam,
rejoignez le
mouvement qui
défroisse**

Repasser c'est has been

**Gagnez des Miles à
Chaque Achat :
Echangez vos Miles
contre des Billets
d'Avion**

Vos Achats Récompensés

**Effet waouh garanti à
partir de 247 €/mois !
1er loyer majoré de
2 900 €.**

SUV Kia Sportage

**Investissez dans des
monnaies en or pur
qui vaudront toujours
leur valeur faciale**

Monnaies en or pur

Publicité 

RÉAGISSEZ À CET ARTICLE

Une tenue correcte est exigée. Soyez courtois et évitez le hors sujet.

Votre adresse e-mail ne sera jamais publiée ou partagée. Dans le cas contraire, [cliquez-ci et renseignez un nouveau pseudo.](#)

[Notre charte de modération](#)